



**PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE**

Montréal, le 30 octobre 2020

Madame Solange Loïselle, Présidente  
Monsieur Réal Martin, Coordonnateur  
Comité consultatif des Premières Nations et des Inuits relatif au marché du travail (CCPNI)  
65, rue Richelieu, bureau 38  
Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec) J3B 6X2

**Objet : Positionnement de la CPMT sur les recommandations de l'avis pour soutenir le développement en emploi des Premières Nations et des Inuits en économie sociale.**

Madame, Monsieur,

Par la présentation de l'avis mentionné en objet, déposé à la CPMT le 27 septembre 2019, Comité consultatif des Premières Nations et des Inuit relatif au marché du travail contribue à soutenir la CPMT dans son mandat par l'identification de pistes d'actions, de stratégies et d'initiatives diverses à expérimenter ou à implanter relativement aux premières nations et les Inuits dans les domaines de la main-d'œuvre et de l'emploi, dans le secteur de l'économie sociale. Je souhaite ainsi profiter de cette occasion pour remercier le CCPNI pour son excellent travail et son apport important à la CPMT.

Il me fait plaisir, aujourd'hui de vous faire part des recommandations appuyées par l'Assemblée délibérante de la CPMT, lors de la séance du 10 septembre 2020, à la lumière de l'analyse qui lui a été présentée, en vue d'être portées à l'attention du ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale :

**Recommandation 6.2.** Que le MTESS supporte la réalisation d'un diagnostic des besoins actuels et futurs en main-d'œuvre autochtone ÉS afin de pallier la pénurie de main-d'œuvre;

**Recommandation 6.3.** Que le MTESS supporte un diagnostic des besoins de formation en ÉS des Premières Nations et Inuits pour chacun des groupes afin de développer des plans de formation adaptés culturellement et de reconnaître les besoins transversaux par type d'emploi;

**Recommandation 6.7.** Que le MTESS aide les organisations PN en soutien au développement économique à améliorer leur capacité organisationnelle afin d'offrir ce type de service et de former son personnel de soutien dans les communautés;

...2

**Recommandation 6.13 :** Que le MTESS soutienne des initiatives visant à créer des conditions favorables à des projets d'entreprises d'économie sociale avec un volet insertion.

- 6.13. a. Offrir des formations et des programmes de développement aux entreprises d'économie sociale qui ont ou qui projettent intégrer un volet insertion (allochtone et autochtone);
- 6.13. b. Renforcer les réseaux existants (ex. : Les organisations régionales et sectorielles autochtones en partenariat avec le Collectif des entreprises d'insertion du Québec) soutenant l'insertion socioprofessionnelle afin qu'ils puissent davantage œuvrer auprès des coopératives et des populations autochtones (allochtone et autochtone).
- 6.13. c. Créer quelques entreprises d'insertion par territoire ou nations ou secteur d'activité économique avec des « divisions – place d'affaires » dans plusieurs communautés afin de maximiser les synergies avec les ressources d'employabilités régionales;
- 6.13. d. Créer des entreprises d'insertion en milieu urbain avec les partenaires.

**Recommandation 7.6.** Que le MTESS développe et mette en place une stratégie inter ministérielle en collaboration avec les principaux partenaires gouvernementaux (provinciaux, fédéraux et autochtones) ainsi qu'avec les organisations responsables du développement de l'économie sociale des PNI, afin d'assurer l'insertion sociale et professionnelle des Premières Nations et des Inuits dans le secteur de l'économie sociale,

**Recommandation 7.7.** Que par cette stratégie, les décideurs reconnaissent l'importance d'investir dans le développement de la main-d'œuvre, du marché du travail et de l'entrepreneuriat en ÉS des Premières Nations et des Inuits dans le but d'ouvrir les marchés, veuillez noter que les recommandations 7.6 et 7.7 seront partagées aux principaux partenaires gouvernementaux en matière de développement de l'économie sociale des personnes des Premières nations et Inuits.

L'Assemblée délibérante a également recommandé que la **recommandation 7.5** Pleins feux sur la jeunesse qui vise l'entrepreneuriat collectif chez les jeunes, soit portée à l'attention du ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, ainsi qu'à celle du ministère de l'Économie et de l'Innovation.

La **recommandation 6.11** portant sur la représentativité des PNI auprès des CRPMT sera portée à l'attention des CRPMT.

Des lettres de suivis seront envoyées à qui de droit pour porter les recommandations retenues à leur attention.

Dans le contexte de pandémie, je compte plus que jamais sur votre collaboration pour soutenir les travaux de la CPMT pour relever le défi de la relance économique tout en assurant la pleine participation des Premières Nations et des Inuits au marché du travail québécois.

Nous vous prions d'accepter, Madame et Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La présidente,

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom.

**AUDREY MURRAY, AVOCATE**

cc : M<sup>me</sup> Michèle Houpert, Directrice du Secrétariat de la CPMT;  
M<sup>me</sup> Nathalie Auger, Directrice des politiques d'emploi et des stratégies  
M. Roger Tremblay, Sous-ministre associé d'Emploi-Québec et Secrétaire général de la CPMT